



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le lundi 4 février 2013 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers: **RÉAL BRUNELLE, ALAIN EMOND, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2013-02-036 **1.1** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2013
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2013-02-037 **2.1** Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 14 janvier 2013
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - N.M.** **3.1** Dépôt de la liste des permis de construction du mois de janvier 2013
 - 2013-02-038 **3.2** Adoption de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2013
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2013-02-039 **4.1** Motion de félicitations – Médaille du Jubilé de la Reine
 - 2013-02-040 **4.2** Motion de félicitations – 24h de ski de Tremblant 2012
 - 2013-02-041 **4.3** Autorisation de déplacement de la mairesse à Lausanne
 - 2013-02-042 **4.4** Abrogation de la résolution numéro 2012-06-269 et nomination des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2013

- 2013-02-043 **4.5** Participation de la mairesse au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Prince-George en Colombie-Britannique du 6 au 9 mars 2013
- 2013-02-044 **4.6** Participation des membres du conseil aux différents congrès et colloques pour l'année 2013
- 2013-02-045 **4.7** Adhésion à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont »
- 2013-02-046 **4.8** Motion de condoléances – Anciens conseillers municipaux
- 2013-02-047 **4.9** Nomination d'un maire suppléant (période du 5 février au 6 mai 2013)
- 5. RÈGLEMENTS**
- A.M. **5.1** Avis de motion du règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones
- 2013-02-048 **5.2** Adoption du premier projet de règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones
- 2013-02-049 **5.3** Adoption du règlement numéro 953-02-2013 modifiant le règlement 953-2008 pour des raisons de non-réalisation en partie de l'aménagement d'une annexe au centre sportif et culturel de Bromont décrétant une dépense révisée de 519 556 \$, un emprunt de 170 800 \$, une subvention de 183 202 \$ et l'appropriation d'un montant de 165 554 \$ à même les soldes disponibles sur règlement d'emprunt fermé
- 2013-02-050 **5.4** Adoption du règlement numéro 913-02-2012 modifiant le règlement 913-2006, tel qu'amendé, fixant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Bromont
- 2013-02-051 **5.5** Adoption du règlement 858-04-2013 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, tel qu'amendé, visant à modifier les documents exigés pour certaines demandes de permis ou certificats et la caducité du permis de construction
- 2013-02-052 **5.6** Adoption du règlement 878-16-2013 visant à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, de façon à modifier les limites des chemins champêtres et panoramiques et de soustraire certains types de projets de lotissement et de construction à l'obligation de présenter une demande
- 2013-02-053 **5.7** Adoption du règlement numéro 893-03-2013 modifiant le règlement de démolition numéro 893-2004, tel qu'amendé, visant à modifier les immeubles assujettis à l'obligation d'obtenir une autorisation du comité de démolition
- 2013-02-054 **5.8** Adoption du règlement numéro 1002-2013 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 194 000 \$, un emprunt de 2 970 000 \$ et l'appropriation d'un montant de 224 000 \$ à même les soldes disponibles sur le règlement d'emprunt fermé
- 2013-02-055 **5.9** Adoption du règlement numéro 1003-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 930 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection

d'aqueduc sur la rue d'Iberville sur la rue de Pontiac, ainsi que la remise à niveau du barrage à la centrale de traitement des eaux et l'installation d'appareil de télémétrie sur le réseau d'aqueduc

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 2013-02-056 **6.1.1** Achats financés par le fonds des carrières et sablières – exercice financier 2013
- 2013-02-057 **6.1.2** Achats financés par la réserve des eaux – exercice financier 2013
- 2013-02-058 **6.1.3** Achats financés par le fonds de roulement – exercice financier 2013
- 2013-02-059 **6.1.4** Adoption d'une révision budgétaire de l'office municipal d'habitation de Bromont (exercice financier 2013)

6.2 TRAVAUX PUBLICS

6.3 SERVICES TECHNIQUES

- 2013-02-060 **6.3.1** Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, égout pluvial, chemin de Magog
- 2013-02-061 **6.3.2** Paiement partiel pour acquisitions et servitudes relatives au pont Patenaude
- 2013-02-062 **6.3.3** Octroi du contrat pour la démolition du 948, chemin de Gaspé

6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

- 2013-02-063 **6.4.1** Gratuité d'utilisation du terrain de tennis municipal, du terrain de soccer du Campus récréo éducatif Germain-Désourdy et du module multisports pour le camp de jour spécialisé et les cours en tennis
- 2013-02-064 **6.4.2** Entente d'utilisation des terrains sportifs par le Club de soccer de Bromont inc.
- 2013-02-065 **6.4.3** Demande de soutien à la collecte de fonds pour la Maison Au Diapason
- 2013-02-066 **6.4.4** Demandes de soutien pour le Souper homard de l'Association des pompiers volontaires de Bromont
- 2013-02-067 **6.4.5** Implication de Bromont dans l'Entente développement culturel 2013-2014-2015
- 2013-02-068 **6.4.6** Demande de contribution pour la course « Défi Vincent Roy »

6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2013-02-069 **6.5.1** Renouvellement du protocole triennal ACCES alcool
- 2013-02-070 **6.5.2** Octroi de contrat pour l'achat de deux véhicules pour le service de police
- 2013-02-071 **6.5.3** Interdiction de stationnement et ajout de signalisation - rue des Érables

6.6 GREFFE

2013-02-072	6.6.1	Nomination d'un président d'élection par la Commission municipale du Québec pour les élections 2013
2013-02-073	6.6.2	Octroi du contrat d'impression du bulletin Voici Bromont
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2013-02-074	6.7.1	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2013
2013-02-075	6.7.2	Exemption de fournir des cases de stationnement pour un établissement commercial situé au 633 rue Shefford
2013-02-076	6.7.3	Octroi d'un mandat pour la réalisation d'un plan d'action en réduction des gaz à effet de serre
2013-02-077	6.7.4	Suivi d'une demande de modification d'un PIIA déjà approuvé dans le projet Côte-Est (PIIA en montagne)
2013-02-078	6.7.5	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une coupe d'arbres dans la zone A01-126-1 (projet Côte-Est)
2013-02-079	6.7.6	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de deux enseignes détachées à un bâtiment situé 738-746 de la rue Shefford
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2013-02-080	6.8.1	Acceptation du protocole d'entente avec l'Université de Sherbrooke
2013-02-081	6.8.2	Versement de la contribution de la Ville à la SODEB
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	6.9.1	Dépôt de la liste des embauches des surnuméraires
2013-02-082	6.9.2	Démission de madame Kim Beauregard, policière
2013-02-083	6.9.3	Permanence de Monsieur Steeve Renaud au poste de policier
2013-02-084	6.9.4	Nomination de Madame Sonia Roy au poste de sergent au Service de police
	7.	DIVERS
2013-02-085	7.1	Demande de révision du projet de règlement du MDDEPF modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
2013-02-086	7.2	Appui au livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »
2013-02-087	7.3	Participation à la 16e dégustation de Pâtés Chinois
2013-02-088	7.4	Participation de la Ville au 29e Gala des Prix Distinction de la Chambre de Commerce Haute-Yamaska et région
2013-02-089	7.5	Sollicitation financière aux fonds d'excellence Massey Vanier (Davignon) inc.
2013-02-090	7.6	Sollicitation financière pour le coquetel d'ouverture de la 19e Conférence

nationale de Solidarité rurale du Québec

- 2013-02-091 **7.7** Sollicitation financière pour le Réseau FADOQ
- 2013-02-092 **7.8** Sollicitation financière pour l'organisme de Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY)
- 2013-02-093 **7.9** Concert au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
- 2013-02-094 **7.10** Participation financière de la Ville à la programmation 2013 au Théâtre Juste pour rire Bromont

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. **8.1** Compte rendu des rencontres du comité consultatif de la famille
- N.M. **8.2** Compte rendu des rencontres du comité consultatif de la culture
- N.M. **8.3** Procès-verbal de la MRC Brome-Missisquoi du 15 janvier 2013

9. AFFAIRES NOUVELLES

- N.M. **9.1** Dépôt – Déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires
- 2013-02-095 **9.2** Sollicitation financière pour le souper dans le noir de l'organisme l'O.E.I.L. (Organisme, Éducation, Intégration et Loisirs)

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2013-02-096 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2013-02-036

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 février 2013, avec les modifications suivantes :

- Les titres des sujets 5.1 et 5.2 sont modifiés comme suit :
 - 5.1 Avis de motion du règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones
 - 5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones
- L'ajout en « Affaires nouvelles » des sujets suivants :
 - 9.1 Dépôt – Déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires;

- 9.2 Sollicitation financière pour le souper dans le noir de l'organisme l'O.E.I.L. (Organisme, Éducation, Intégration et Loisirs)

ADOPTÉE

2013-02-037

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JANVIER 2013

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 janvier 2013, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2013

2013-02-038

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2013

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 janvier 2013, au montant de **2 420 595,37 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	301 068,81 \$ (2013) 545 189,77 \$ (2012)
Caisse déboursés :	697 964,89 \$ 492 480,15 \$
Paies versées le:	
- 10 janvier 2013	202 638,00 \$
- 24 janvier 2013	181 253,75 \$

Faits saillants :

Chèque no.

8142	Païement de 22 959,00\$ à l'office Municipal d'Habitation de Bromont pour la contribution au déficit de 2013.
8145	Païement de 24 914,00\$ à Transport adapté pour nous pour la quote-part de 2013.
8174	Païement de 132 159,94\$ à la M.R.C. de la Haute-Yamaska pour les quotes-part en fonction du décret
8201	Païement de 47 675,10\$ à Construction Choinière division de Sintra pour le remplacement d'aqueduc rue Champlain.
8202	Païement de 73 569,86\$ à Allaire et Gince pour le remplacement des conduites d'aqueduc diverses rues.
8206	Païement de 129 689,21\$ à Allaire et Gince pour le remplacement des conduites d'aqueduc diverses rues.
8267	Païement de 170 886,48\$ à Constructions DJL pour l'achat de pierre et des travaux de voirie.
8301	Païement de 40 183,85\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay inc. pour des travaux de voirie.
8312	Païement de 25 679,69\$ au Groupe ADE pour des travaux d'inspection et nettoyage de conduites.
8335	Païement de 24 929,27\$ à la Librairie des Galeries pour l'achat de livres.
8395	Païement de 71 301,34\$ à Sifto pour l'achat d'abrasifs.
M1448	Païement de 59 815,00\$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc. pour l'échéance d'une dette.
M1480	Païement de 86 381,75\$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc. pour l'échéance d'une dette.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2013-02-039

MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLE DU JUBILÉ DE LA REINE

ATTENDU QU'une nouvelle médaille commémorative a été créée dans le cadre des célébrations de 2012 qui ont marqué le 60^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II en tant que Reine du Canada;

ATTENDU QUE la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II permet au Canada de rendre hommage de façon tangible à Sa Majesté pour son dévouement envers notre pays; cette distinction permet également de reconnaître les contributions et réalisations de Canadiennes et de Canadiens;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a recommandé la candidature de Monsieur Roger Deslauriers et Monsieur Paul Bienvenu pour leurs contributions et réalisations à la communauté bromontoise;

ATTENDU QUE Madame Murielle Brault, Vicky Lamontagne ainsi que Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général à la Ville de Bromont ont tous été reconnus pour leurs contributions et réalisations.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter, Madame Murielle Brault, Madame Vicky Lamontagne, Monsieur Roger Deslauriers, Monsieur Paul Bienvenu et Monsieur Jacques Des Ormeaux, pour la réception de la médaille du Jubilé de la Reine, ainsi que pour leur contribution au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2013-02-040

MOTION DE FÉLICITATIONS – 24H DE SKI DE TREMBLANT 2012

ATTENDU QUE Mont-Tremblant organise depuis 2001, le *24h de ski de Tremblant*, une course à relais à ski en équipe durant 24 heures consécutives sur les pentes de Tremblant pour amasser des dons au bénéfice d'organismes qui viennent en aide aux enfants;

ATTENDU QUE 216 équipes, comprenant de 8 à 10 coureurs par équipe ont participé à la 12^e édition des 24 h de ski de Tremblant, qui a eu lieu du 8 au 9 décembre 2012;

ATTENDU QUE sept (7) jeunes bromontois, soit Monsieur Nicolas Désourdy, Monsieur Louis Hupin, Monsieur Thomas Hupin, Monsieur Simon Gauthier, Monsieur Sébastien Fleury, Monsieur Paul Breton et Monsieur Louis Breton, ont participé et ont remportés la victoire de la 12^e édition des 24 h de ski de Tremblant, le 9 décembre 2012 ;

ATTENDU QU'en lien avec la Politique de la Famille de la Ville de Bromont qui favorise l'activité physique, il est approprié de féliciter ces jeunes adultes pour leur participation et leur victoire, ainsi que pour leur contribution au rayonnement de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter, Monsieur Nicolas Désourdy, Monsieur Louis Hupin, Monsieur Thomas Hupin, Monsieur Simon Gauthier, Monsieur Sébastien Fleury, Monsieur Paul Breton et Monsieur Louis Breton pour leur participation et leur victoire au 24 h de ski de Tremblant, ainsi que pour leur contribution au rayonnement de Bromont.

ADOPTÉE

2013-02-041

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE LA MAIRESSE À LAUSANNE

ATTENDU QUE la ville de Bromont a été l'Hôte des jeux équestres olympiques en 1976 et que depuis, des compétitions internationales se tiennent annuellement sur le site équestre de la rue Gaspé;

ATTENDU QUE la Fédération équestre internationale (ci-après nommée la FEI) organise des Jeux équestres mondiaux (ci-après nommés JEM), tous les quatre ans, et que les pays intéressés à tenir ces jeux doivent déposer un dossier de candidature répondant aux critères de la FEI;

ATTENDU QUE la Fédération équestre canadienne (ci-après nommée Equine Canada) a sélectionné Bromont pour être la ville canadienne candidate en vue de l'attribution des JEM en 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont appuie le projet d'obtenir les Jeux équestres mondiaux 2018 ;

ATTENDU QUE parmi les villes retenues, seule la ville de Bromont Canada demeure toujours en lice, puisque les autres villes ont soit retiré leur candidature ou n'ont pas respecté tous les délais pour soumettre leur candidature;

ATTENDU QUE le cahier de candidatures a été déposé à la Fédération Équestre Internationale en décembre 2012;

ATTENDU QUE les retombées économiques pour le Canada, le Québec et la région de Bromont sont évaluées à près de 435 millions \$;

ATTENDU QU'un comité de mise en candidature des JEM 2018 a été mis en place afin de préparer le cahier de mise en candidature, dont la mairesse et le directeur des services administratifs, des finances et trésorier font partie ;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus de candidature, des membres du comité de mise en candidature doivent se rendre au bureau de la FEI à Lausanne en Suisse, du 23 au 28 février 2013 afin de présenter le cahier de candidature;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement de la mairesse, Madame Pauline Quinlan, à Lausanne en Suisse, du 23 au 28 février 2013, afin d'accompagner des membres du comité de mise en candidature en vue de présenter le cahier de candidature;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires au déplacement, pour un montant n'excédant pas 3 000 \$.

ADOPTÉE

2013-02-042

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-02-030 ET
NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS
COMITÉS POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2012-06-269 intitulée «Abrogation de la résolution numéro 2012-02-030 et nominations des membres du conseil sur différents comités pour l'année 2012» ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 2012-06-269 afin d'éviter toute ambiguïté dans les nominations des membres du Conseil sur les différents comités pour l'année 2013 ;

ATTENDU QUE le Conseil, sur recommandation de la mairesse, peut nommer les membres du conseil afin de les voir siéger sur différents comités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De remplacer la résolution numéro 2012-06-269 afin d'éviter toute ambiguïté dans les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2013;

D'effectuer les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2013 et de confier à ces derniers certains dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

D'attribuer à monsieur **RÉAL BRUNELLE**, conseiller municipal du quartier Mont-Soleil, les dossiers en lien avec le *développement commercial et urbain* et avec *l'agriculture*. De plus, monsieur Brunelle est nommé comme

représentant de la Ville auprès des instances suivantes : le conseil des maires de la *Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* et ce, en l'absence de la mairesse ainsi que le *comité de démolition*. Monsieur Brunelle se voit également attribuer les dossiers en lien avec le développement du loisir et du sport, les dossiers d'entente inter municipale, les dossiers des sentiers multifonctionnels et les pistes cyclables, ainsi que les dossiers relatifs aux fêtes du 50^e anniversaire de Bromont en 2014. Il représentera la Ville auprès des instances suivantes : l'*association des Amis des sentiers de Bromont*, le *regroupement des gens d'affaires de Bromont*, et au besoin les *Chambres de commerce de la Haute-Yamaska et de Cowansville et région*. Monsieur Brunelle est aussi désigné pour les dossiers de *ressources humaines* de la Ville.

D'attribuer à monsieur **ALAIN EMOND**, conseiller municipal du quartier Lac Bromont, les dossiers en lien avec le *développement durable et l'environnement*, dont le *comité de pilotage* et le *comité de développement durable* pour les dossiers relatifs à *la réalisation du plan de développement durable*, ainsi que les dossiers économiques en lien, entre autres, avec le *développement du Technoparc*, incluant le Centre de recherches et les entreprises de nos parcs industriels. Monsieur Emond se voit également attribuer les dossiers relatifs aux *besoins exprimés par les citoyens en matière de desserte des soins de santé* et se voit également attribuer les dossiers relatifs aux *besoins exprimés par les citoyens en matière d'intégration des personnes handicapées*. De plus, monsieur Emond est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes : le conseil d'administration de la *Société d'agriculture du comté de Shefford* (SACS), l'association *Action conservation du Bassin Versant du Lac Bromont* (ACBLVB), l'organisme *Bassin-Versant (OBV) Yamaska*, le *conseil d'administration de l'organisme Transport adapté* et le *conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont* (SODEB).

D'attribuer à madame **DIANE PERRON**, conseillère municipale du quartier Mont-Brome, les dossiers en lien avec *la culture, le patrimoine, les arts et la bibliothèque*, les dossiers portant sur *les travaux publics* ainsi que *la gestion et la valorisation des matières résiduelles*. De plus, madame Perron est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes : le *comité consultatif d'urbanisme* (CCU) de la Ville, le *comité de circulation*, le *comité consultatif de la culture*, le *conseil d'administration de la Fondation du Maire*, le *comité de jumelage Cabourg-Grigny* et le comité d'embellissement de la Fabrique Saint-François-Xavier. Madame Perron participera également au comité responsable de la préparation des fêtes du 50^e anniversaire de Bromont en 2014.

D'attribuer à madame **MARIE-ÈVE LAGACÉ**, conseillère municipale du quartier Shefford, les dossiers en lien avec la *sécurité publique* (police, incendie et plan de mesures d'urgence), le *comité de la Cour Municipale*, le *comité de circulation*, le *comité de surveillance de quartier municipal* et également les dossiers liés *au développement social* et à *la famille*. De plus, madame Lagacé est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes : le *conseil d'établissement de l'école de la Chantignole*, le *comité de la famille*, le *comité de démolition*, le *conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation* (OMH) ainsi que l'*organisme Carrefour Action municipale et famille*. Madame Lagacé se voit également attribuer les dossiers touchant les *conseils de fabrique paroissiale* et le *Centre de dépannage Sœur Marguerite*.

D'attribuer à monsieur **JACQUES LAPENSÉE**, conseiller municipal du quartier Pierre-Laporte les dossiers en lien avec la gestion et le développement de l'aéroport Rolland-Désourdy et les dossiers en rapport avec certaines

activités et certains événements cyclistes. De plus, monsieur Lapensée est nommé comme représentant de la Ville auprès des instances suivantes : le *comité consultatif d'urbanisme* (CCU) de la Ville, le conseil d'administration de la *Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est* (RARCE) ainsi que le *conseil d'administration du Centre national de cyclisme*.

D'attribuer à madame **ANIE PERRAULT**, conseillère municipale du quartier Adamsville, les dossiers liés à la *communication* dont le Voici Bromont, les communiqués électroniques et le site Internet, ainsi que les dossiers en lien avec le *développement touristique et les événements*. De plus, madame Perrault est nommée pour représenter la Ville au *conseil d'administration de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est* (RARCE) ainsi qu'au *conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier*. Elle se voit également attribuer les dossiers touchant le *budget et les finances*. Madame Perrault agira également à titre d'observatrice au conseil d'administration de la *Société d'agriculture du comté de Shefford* (SACS).

Pouvant siéger à tous les comités de par sa fonction de Mairesse, **madame PAULINE QUINLAN** pourra se joindre aux différents comités au besoin. Notamment, madame Quinlan est nommée comme représentante de la Ville au *comité de démolition*. De plus, madame Quinlan préside le conseil d'administration de la *Société de développement économique de Bromont* (SODEB). Elle *préside le comité de développement durable* dont le mandat est d'implanter le plan de développement durable de la Ville de Bromont. Elle préside également le *conseil d'administration de la Fondation du maire de la Ville de Bromont*. En plus de sa fonction de mairesse, madame Quinlan siège au conseil des maires de la *Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi* ainsi que sur les comités de la Municipalité régionale de comté qui lui sont assignés. Elle siège également au Conseil d'administration du Centre local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi, dont elle assume également la présidence. Elle siège au conseil d'administration de la *Conférence régionale des élus de la Montérégie Est* (CRÉ), au conseil d'administration de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) ainsi qu'au conseil d'administration de *Services Québec*.

ADOPTÉE

2013-02-043

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS (FCM) QUI SE TIENDRA À PRINCE-GEORGE EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE DU 6 AU 9 MARS 2013**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Prince-George en Colombie-Britannique du 6 au 9 mars 2013;

ATTENDU QUE la mairesse, Madame Pauline Quinlan, a été élue au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à assister au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités

(FCM) qui se tiendra à Prince-George en Colombie-Britannique du 6 au 9 mars 2013.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **3 000 \$**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2013-02-044

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS
CONGRÈS ET COLLOQUES POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de plusieurs associations et organismes, tant au niveau municipal que provincial et fédéral;

ATTENDU QUE ces organismes et associations tiennent annuellement des congrès et colloques qui favorisent le réseautage et les échanges avec d'autres élus, en plus d'offrir des formations diverses aux élus ;

ATTENDU QUE les événements suivants se dérouleront en 2013 :

- le 76^e Congrès annuel et Salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Vancouver en Colombie-Britannique, du 30 mai au 3 juin 2013;
- les Assises annuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra au Palais des Congrès de Montréal, du 9 au 11 mai 2013;
- le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, du 25 au 28 septembre 2013;
- le 26^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à la maison du citoyen à Gatineau, du 22 au 24 mai 2013;
- le 25^e colloque du Carrefour action municipale qui se tiendra au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois à Boucherville, le 24 et 25 mai 2013;
- le 14^e colloque du Réseau des Élués municipales de la Montérégie-Est (RÉEME) qui se tiendra à l'Auberge de la Rive à Sorel-Tracy, le 11 et 12 avril 2013;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent participer à ces divers congrès et colloques en lien avec leurs responsabilités en tant qu'élus;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de la mairesse, Madame Pauline Quinlan au 76^e Congrès annuel et Salon professionnel organisé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui se tiendra du 30 mai au 3 juin 2013, à Vancouver en Colombie-Britannique.

D'autoriser la participation de quatre (4) élus aux Assises annuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra au Palais des Congrès de Montréal, du 9 au 11 mai 2013.

D'autoriser la participation de trois (3) élus au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, du 25 au 28 septembre 2013.

D'autoriser la participation d'un (1) élu au 26^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à la maison du citoyen à Gatineau, du 22 au 24 mai 2013;

D'autoriser la participation d'un (1) élu au 25^e colloque du Carrefour action municipale qui se tiendra au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois à Boucherville, le 24 et 25 mai 2013;

D'autoriser la participation de quatre (4) élus au 14^e colloque du Réseau des Élués municipales de la Montérégie-Est (RÉEME) qui se tiendra à l'Auberge de la Rive à Sorel-Tracy, le 11 et 12 avril 2013;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation des élus aux divers congrès et colloques, pour un montant n'excédant pas **16 000 \$**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2013-02-045

**ADHÉSION À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF « LES GENS
D'AFFAIRES DE BROMONT »**

ATTENDU QUE le Conseil désire permettre à tous les élus le désirant d'adhérer à l'organisme sans but lucratif «Les Gens d'Affaires de Bromont » pour l'année 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'adhésion de tous les membres du Conseil qui le souhaitent à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont », pour un montant de **20 \$** par élu, et ce, pour l'année 2013;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-046

**MOTION DE CONDOLÉANCES – ANCIENS CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'en décembre 2012 et janvier 2013, trois anciens conseillers de la Ville de Bromont sont décédés;

ATTENDU QU'il est important de reconnaître la contribution de ces personnes dans la vie démocratique de la municipalité;

ATTENDU QUE Monsieur Marius Fortin, décédé le 6 décembre 2012, a été conseiller à la Ville de 1994 à 1998, pour un mandat de quatre ans ;

ATTENDU QUE Monsieur Richard Labonté, décédé le 31 décembre 2012 a été le plus jeune élu à l'âge de 25 ans. Monsieur Labonté a siégé comme conseiller pendant 12 ans, de 1982 à 1994 ;

ATTENDU QUE Monsieur Guy Larochelle, décédé le 19 janvier 2013 a été conseiller à deux reprises, soit de 1973 à 1977 et de 1982 à 1994, pour une contribution de 16 années à la vie municipale;

ATTENDU QUE les membres du présent conseil municipal souhaitent reconnaître la contribution de ces anciens conseillers et transmettre leurs vœux de condoléances aux membres de leur famille.

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître, à l'occasion de leur décès, la contribution de Monsieur Marius Fortin, Monsieur Richard Labonté et Monsieur Guy Larochelle à la vie municipale de Bromont.

D'offrir officiellement les condoléances de la Ville à leur famille et de faire parvenir une copie de cette résolution à la famille de Monsieur Marius Fortin, à la mère de Monsieur Richard Labonté, Madame Estelle Deslauriers, ainsi qu'à sa conjointe France Archambault et à l'épouse de Monsieur Guy Larochelle, Madame Pierrette Potvin.

ADOPTÉE

2013-02-047

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE
DU 5 FÉVRIER AU 6 MAI 2013**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la ville ou empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge.

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame la conseillère **DIANE PERRON** à titre de mairesse suppléante pour la période du 5 février au 6 mai 2013, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

ADOPTÉE

Madame la conseillère **DIANE PERRON** quitte son siège avant que ne soient traités les sujets suivants, déclarant avoir un intérêt indirect dans ces affaires.

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-75-2013
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003,
TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES LIMITES DES
ZONES H04-431 ET H04-432 ET LES USAGES PERMIS DANS CES
ZONES**

Monsieur le conseiller **ALAIN EMOND** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement intitulé « Règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones » sera adopté.

Monsieur le conseiller **ALAIN EMOND** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

2013-02-048

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-75-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H04-431 ET H04-432 ET LES USAGES PERMIS DANS CES ZONES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement numéro 876-75-2013 intitulé « Règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones » et déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation dudit règlement a été donné le 4 février 2013 ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible à la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-75-2013 intitulé « Règlement numéro 876-75-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones H04-431 et H04-432 et les usages permis dans ces zones ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit premier projet de règlement.

ADOPTÉE

Madame la conseillère **DIANE PERRON** réintègre son siège.

2013-02-049

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 953-02-2013 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 953-2008 POUR DES RAISONS DE NON-
RÉALISATION EN PARTIE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE
ANNEXE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE BROMONT
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE RÉVISÉE DE 519 556 \$, UN EMPRUNT
DE 170 800 \$, UNE SUBVENTION DE 183 202 \$ ET
L'APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 165 554 \$ À MÊME LES
SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QUE le conseil a été autorisé en vertu du règlement 953-2008 à procéder à l'aménagement d'une annexe au centre sportif et culturel de Bromont ;

ATTENDU QUE suite à l'agrandissement de l'école la Chantignole, l'agrandissement de l'annexe du centre sportif et culturel de Bromont n'est plus requis ;

ATTENDU QUE des services professionnels pour l'élaboration de plans et devis ainsi que l'aménagement de stationnements ont été réalisés à l'intérieur dudit règlement ;

ATTENDU QUE le financement permanent de ce règlement a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de **2 629 200 \$** non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins ;

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la fermeture et d'annuler le solde résiduaire dudit règlement ;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé le Règlement numéro 953-02-2013 modifiant le règlement 953-2008 pour des raisons de non-réalisation en partie de l'aménagement d'une annexe au centre sportif et culturel de Bromont décrétant une dépense révisée de 519 556 \$, un emprunt de 170 800 \$, une subvention de 183 202 \$ et l'appropriation d'un montant de 165 554 \$ à même les soldes disponibles sur règlement d'emprunt fermé.

ADOPTÉE

2013-02-050

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 913-02-2012 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 913-2006, TEL QU'AMENDÉ, FIXANT LA
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation dudit règlement a été donné à l'assemblée ordinaire de Conseil municipal tenue le 3 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le règlement numéro 913-02-2012 modifiant le règlement 913-2006, tel qu'amendé, fixant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2013-02-051

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 858-04-2013 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 858-2002,
TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES DOCUMENTS
EXIGÉS POUR CERTAINES DEMANDES DE PERMIS OU
CERTIFICATS ET LA CADUCITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire que les demandes de permis soient accompagnées de documents numériques afin de réduire la consommation de papier, de faciliter le classement et aider à la préparation des dossiers soumis au comité consultatif d'urbanisme et au conseil;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite revoir la caducité de certains permis de construction et d'obliger les requérants à terminer les travaux dans des délais raisonnables;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite clarifier les dispositions du règlement relatives aux coupes d'arbre;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite exiger un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour tous les terrains et non seulement les terrains de 4 000 m² et moins;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire modifier la mécanique liée aux certificats d'occupation afin de simplifier la procédure;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire ajouter le plan de contrôle de l'érosion à la liste des documents exigés lors d'une demande de permis de construction ou d'un certificat d'autorisation impliquant des travaux d'excavation portant le sol à nu;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné conformément à la Loi le 14 janvier 2012;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables d'adopter ledit règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le Règlement numéro 858-04-2013 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 858-2002, tel qu'amendé, visant à modifier les documents exigés pour certaines demandes de permis ou certificats et la caducité du permis de construction.

ADOPTÉE

2013-02-052

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-16-2013 VISANT À
MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 878-2003, DE FAÇON À MODIFIER LES LIMITES DES
CHEMINS CHAMPÊTRES ET PANORAMIQUES ET DE
SOUSTRAIRE CERTAINS TYPES DE PROJETS DE LOTISSEMENT
ET DE CONSTRUCTION À L'OBLIGATION DE PRÉSENTER UNE
DEMANDE**

ATTENDU QUE le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003 de façon à modifier les limites des chemins champêtres et panoramiques et de soustraire certains types de projets de lotissement et de construction à l'obligation de présenter une demande;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal peut modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE l'avis de motion dudit règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2013;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 14 janvier 2013 et mis à la disposition des citoyens pour consultation;

ATTENDU QU'une séance publique de consultation sur le premier projet de règlement a eu lieu le 4 février 2013, conformément à la loi, et qu'aucune modification n'a été faite concernant ce projet;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 878-16-2013 intitulé « Règlement 878-16-2012 visant à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 878-2003, de façon à modifier les limites des chemins champêtres et panoramiques et de soustraire certains types de projets de lotissement et de construction à l'obligation de présenter une demande ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer le règlement.

ADOPTÉE

2013-02-053

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 893-03-2013 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NUMÉRO 893-2004, TEL
QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES IMMEUBLES
ASSUJETTIS À L'OBLIGATION D'OBTENIR UNE AUTORISATION
DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du règlement numéro 893-03-2013 intitulé « Règlement modifiant le règlement de démolition numéro 893-2004, tel qu'amendé, visant à modifier les immeubles assujettis à l'obligation d'obtenir une autorisation du comité de démolition » ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de démolition numéro 893-2004 le 2 novembre 2004;

ATTENDU QUE la Ville souhaite modifier les immeubles assujettis à la l'obligation d'obtenir une autorisation du comité de démolition pour être en mesure de protéger les bâtiments accessoires à caractère patrimonial le long des routes champêtres et panoramiques;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 janvier 2013 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 893-03-2013 modifiant le règlement de démolition numéro 893-2004, tel qu'amendé, visant à modifier les immeubles assujettis à l'obligation d'obtenir une autorisation du comité de démolition.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** s'absente quelques minutes.

2013-02-054

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-2013 DÉCRÉTANT
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 3 194 000 \$, UN
EMPRUNT DE 2 970 000 \$ ET L'APPROPRIATION D'UN MONTANT
DE 224 000 \$ À MÊME LES SOLDES DISPONIBLES SUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ**

ATTENDU que la Ville de Bromont désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1002-2013 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 194 000 \$, un emprunt de 2 970 000 \$ et l'appropriation d'un montant de 224 000 \$ à même les soldes disponibles sur le règlement d'emprunt fermé.

ADOPTÉE

2013-02-055

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1003-2013 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 930 000 \$ POUR L'EXÉCUTION
DE DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC SUR LA RUE
D'IBERVILLE ET SUR LA RUE DE PONTIAC, AINSI QUE LA
REMISE À NIVEAU DU BARRAGE À LA CENTRALE DE
TRAITEMENT DES EAUX ET L'INSTALLATION D'APPAREIL DE
TÉLÉMÉTRIE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU que la Ville de Bromont n'a pas en mains les fonds nécessaires pour acquitter la somme afférente à ces travaux et qu'il y a lieu d'emprunter pour se les procurer;

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2013 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1003-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 930 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection d'aqueduc sur la rue d'Iberville sur la rue de Pontiac, ainsi que la remise à niveau du barrage à la centrale de traitement des eaux et l'installation d'appareil de télémétrie sur le réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE

2013-02-056

**EMPRUNT AU FONDS DES CARRIÈRES ET SABLÈRES POUR
FINANCEMENT D'UN PROJET (EXERCICE FINANCIER 2013)**

ATTENDU l'adoption du budget 2013 conformément à la résolution numéro 2012-12-699 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015 conformément à la résolution numéro 2012-12-700 ;

ATTENDU le financement d'un projet par le fonds des carrières et sablières ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **150000 \$** au fonds des carrières et sablières pour financer le projet suivant :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Réhabilitation des chemins de gravier	150 000 \$

ADOPTÉE

2013-02-057

**EMPRUNT À LA RÉSERVE DES EAUX POUR FINANCER
CERTAINS PROJETS – EXERCICE FINANCIER 2013**

ATTENDU l'adoption du budget 2013 conformément à la résolution numéro 2012-12-699 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015 conformément à la résolution numéro 2012-12-700 ;

ATTENDU le financement de certains projets par la réserve des eaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **255 500 \$** à la réserve des eaux pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Travaux publics	Mise à niveau des compteurs d'eau	25 000 \$
Travaux publics	Dégrilleur dans le PP-9	10 500 \$
Travaux publics	Destructeur d'ozone en post-traitement	35 000 \$
Travaux publics	Réfection de 2 bâtiments secondaires à l'épuration	20 000 \$
Travaux publics	Remisa à neuf des pompes HP-11 et BP-1	30 000 \$
Travaux publics	Réparation conduits d'air aux étangs	10 000 \$
Travaux publics	Étude de remplacement des ozoneurs	20 000 \$
Serv. techniques	Balancement hydraulique du réseau d'aqueduc	45 000 \$
Serv. techniques	Recherche et élimination de raccordements inversés	30 000 \$
Serv. techniques	Recherche + élim. eaux parasites égoûts sanitaires	30 000 \$
		<hr/>
		255 500 \$

ADOPTÉE

2013-02-058

**FINANCEMENT DE CERTAINS PROJETS PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2013**

ATTENDU l'adoption du budget 2013 conformément à la résolution numéro 2012-12-699 ;

ATTENDU l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015 conformément à la résolution numéro 2012-12-700 ;

ATTENDU le financement de certains projets par le fonds de roulement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter la somme de **593 950 \$** au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

Service	Description	Montant Alloué
Finances	Remplacement du système téléphonique	58 100 \$
Communications	Site internet de la Ville	70 000 \$
Police	Véhicules de patrouille	80 000 \$
Police	Équipements spécialisés	19 700 \$
Incendies	Outils de sdésincarcération	21 870 \$
Incendies	Appareils de protection respiratoire	53 300 \$
Travaux publics	Équipements spécialisés	30 000 \$
Travaux publics	Flotte véhiculaire	30 000 \$
Loisirs	Plomberie aréna	25 000 \$
Loisirs	Chaudière, réservoir eau chaude et soupapes aréna	24 830 \$
Loisirs	Chauffage des gradins aréna	36 200 \$
Loisirs	Réfection du plancher du hall aréna	21 610 \$
Loisirs	Aménagement hall aréna	20 000 \$
Loisirs	Déshumidificateur aréna	24 090 \$
Loisirs	Équipements de sonorisation	3 350 \$
Loisirs	Module multisports - CREGD	12 000 \$
Serv. Techniques	Copieur traceur numériseur	19 900 \$
Urbanisme	Terrains au nord de la sortie 78	24 000 \$
Urbanisme	Achat de conteneurs enfouis	20 000 \$
		593 950 \$

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) à cinq (5) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉE

2013-02-059

**ADOPTION D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT (EXERCICE
FINANCIER 2013)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMHB) a fait parvenir à la Ville de Bromont une révision budgétaire pour l'exercice financier 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit adopter les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont datée du 22 janvier 2013, pour l'exercice financier 2012, soit adoptée telle que soumise.

ADOPTÉE

2013-02-060

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR
UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE,
ÉGOUT PLUVIAL, CHEMIN DE MAGOG**

ATTENDU QUE le propriétaire du 20, rue des Aulnes, reçoit une certaine partie des eaux pluviales de la rue des Aulnes et des Bouleaux sur son immeuble;

ATTENDU QUE cette eau reste confinée sur l'immeuble du 20 rue des Aulnes en raison de la topographie des lieux et qu'elle finit par capillarité à s'évacuer pour se retrouver sur la ferme sise au 25, chemin de Magog, immédiatement au Sud, pour finalement rejoindre un cours d'eau de la ferme en question;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Ville de Bromont et le propriétaire du 25, chemin de Magog, pour la réalisation d'une infrastructure municipale permettant l'évacuation des eaux de la propriété du 20, rue des Aulnes;

ATTENDU que les termes de cette convention furent entérinés par le conseil en vertu de sa résolution portant le numéro 2012-03-091;

ATTENDU QUE la propriété du 25, chemin de Magog, est située en zone agricole;

ATTENDU QUE cette eau provient de la zone blanche pour ensuite se retrouver sur la ferme du 25, chemin de Magog, en zone agricole;

ATTENDU QUE de ce fait, une demande d'autorisation, initiée par Ville de Bromont, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture doit lui être acheminée pour l'installation de cette infrastructure municipale;

ATTENDU QUE le parcours suivi par cette eau existait avant même la sanction de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1);

ATTENDU QUE les travaux de mise en place de l'infrastructure municipale respectent la réglementation en vigueur de Ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi pour la réalisation des travaux représente le point bas de ce secteur empêchant ainsi toute autre possibilité de site probable;

ATTENDU QU'une fois l'infrastructure municipale en place, la partie de la ferme du 25, chemin de Magog, affectée par l'eau provenant de la zone blanche sera asséchée et permettra une utilisation agricole plus efficiente;

ATTENDU QUE cette infrastructure municipale n'occasionnera aucune contrainte aux usages et activités agricoles des établissements existants ou à venir par sa localisation;

ATTENDU QUE cette infrastructure municipale à être réalisée requière l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en raison de son usage non agricole.

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE

**APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont transmette une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour la réalisation d'une infrastructure municipale permettant d'évacuer des eaux de la zone blanche vers la zone agricole, sur la propriété du 25, chemin de Magog.

ADOPTÉE

2013-02-061

**PAIEMENT PARTIEL POUR ACQUISITIONS ET SERVITUDES
RELATIVES AU PONT PATENAUDE**

ATTENDU QUE la Ville et les propriétaires concernés par des servitudes et/ou acquisition de parcelles de terrains se sont entendus sur les modalités de transaction immobilière via des conventions signées, le tout relativement au projet de reconstruction du pont Patenaude ;

ATTENDU QUE le projet de reconstruction du pont Patenaude est en grande partie terminé;

ATTENDU QU'une partie des infrastructures associés au nouveau profil de rue et au pont empiète sur les propriétés, tel que convenu dans les conventions précitées ;

ATTENDU QUE les délais associés aux travaux d'arpentage et de notaire peuvent s'étendre sur plusieurs semaines ;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir une relation de confiance avec les propriétaires concernés.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à procéder à un paiement partiel aux propriétaires concernés par des conventions signés avec la Ville, le tout concernant les servitudes et acquisitions de parcelles de terrains relatifs au projet de reconstruction du pont Patenaude ;

Que le paiement partiel soit d'un montant équivalant à 50 % des sommes accordées.

Que les montants résiduels soient payés après signatures des actes notariées.

ADOPTÉE

2013-02-062

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DÉMOLITION DU 948
CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE la Ville à entrepris un projet de stabilisation d'une section affaissée sur le chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE pour des considérations techniques et économiques, la Ville à acquis l'immeuble située au 948 chemin de Gaspé dans le but de procéder à sa démolition ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la démolition du bâtiment résidentiel situé au 948 chemin de Gaspé, lequel porte le numéro 002-ST-I-13 et est intitulé «Démolition du bâtiment situé au 948 chemin de Gaspé»

ATTENDU QUE trois (3) entreprises furent invitées à soumissionner et ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, soit le 1^{er} février 2013 à 11h00 :

▪ Excavation St-Pierre & Tremblay	27 881,44 \$
▪ Bromont Terrasse inc.	24 409,19 \$
▪ Les Entreprises Choinière	24 037,82 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **ALAIN EMOND**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la démolition du bâtiment situé au 948 chemin de Gaspé au plus bas soumissionnaire conforme soit **Les entreprises Choinière inc. pour la somme de 24 037, 82 \$ taxes incluses**, le tout selon le bordereau de quantités.

ADOPTÉE

2013-02-063

**GRATUITÉ D'UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS
MUNICIPAL, DU TERRAIN DE SOCCER DU CAMPUS RÉCRÉO
ÉDUCATIF GERMAIN-DÉSOURDY ET DU MODULE
MULTISPORTS POUR LE CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ ET LES
COURS DE TENNIS**

ATTENDU l'offre de service pour la tenue d'un camp de jour spécialisé en tennis par le Complexe sportif Interplus;

ATTENDU le dépôt de la programmation de ce camp et la conformité de l'organisme;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en matière de camp de jour à Bromont;

ATTENDU la disponibilité des locaux et terrains sportifs demandés (hall et dalle de l'Aréna, terrains de tennis, terrain de soccer et module multisports du CREGD);

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De permettre l'utilisation gratuite et exclusive des 4 courts du terrain du tennis municipal de 8h à 12h les lundi-mercredi-vendredi et de 13h à 16h les mardis et jeudis, du 24 au 28 juin, du 8 au 12 juillet et du 19 au 23 août, ainsi que du module multisports et du terrain de soccer du CREGD par Complexe sportif Interplus inc; dans le cadre de l'offre d'un camp de jour spécialisé en tennis du 24 au 28 juin, du 8 au 12 juillet et du 19 au 23 août;

De permettre l'utilisation gratuite et exclusive des 4 courts du terrain du tennis municipal de 18h à 21h30 les mardis entre le 14 mai et le 25 juin par Complexe sportif Interplus inc., dans le cadre de l'offre de cours de tennis;

D'établir une tarification spéciale de 25\$/hre plus les taxes applicables pour l'utilisation de plateaux intérieurs à l'Aréna pour la durée de ce camp de jour spécialisé en tennis;

D'autoriser Éline Plamondon, directrice du Service des loisirs, à signer une entente d'utilisation avec le représentant du Complexe sportif Interplus inc.

ADOPTÉE

2013-02-064

ENTENTE D'UTILISATION DES TERRAINS SPORTIFS PAR LE CLUB DE SOCCER DE BROMONT INC.

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont est un organisme dont le Service des loisirs a vérifié la conformité;

ATTENDU QUE le Club de soccer de Bromont encadre le soccer récréatif à Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées au parc Paquette et au Campus récréo éducatif Germain-Désourdy (CREGD);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient les activités du Club de soccer de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder au Club de soccer de Bromont l'utilisation prioritaire et gratuite des installations sportives municipales (parc Paquette et CREGD) nécessaires à la réalisation du programme de soccer récréatif à Bromont pour la saison 2013.

D'autoriser Éline Plamondon, directrice du Service des loisirs, à signer l'entente d'utilisation des plateaux et d'équipements sportifs au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2013-02-065

DEMANDE DE SOUTIEN À LA COLLECTE DE FONDS POUR LA MAISON AU DIAPASON

ATTENDU que la Ville a reçu une demande de prêt gratuit du hall et de la patinoire de La Maison au Diapason pour la gratuité d'utilisation de la patinoire et du hall de l'Aréna samedi 4 mai et dimanche 5 mai 2013, dans le cadre d'une collecte de fonds;

ATTENDU QUE l'aréna est un lieu propice pour la tenue d'un tel événement et que celui-ci est disponible aux dates demandées;

ATTENDU QUE cette activité de financement permet de combler 38% des besoins financiers annuels de l'organisme afin de maintenir la gratuité des soins et des services pour l'ensemble des patients accueillis;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder l'utilisation gratuite de la patinoire et du hall de l'Aréna, samedi le 4 mai entre 7h et 12h et dimanche le 5 mai 2013 entre 7h et 15h.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

2013-02-066

**DEMANDES DE SOUTIEN AU SOUPER HOMARD
DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE
BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaires de Bromont adresse à la Ville de Bromont une demande de dérogation au règlement de tarification pour bénéficier gratuitement de l'utilisation du hall et de la patinoire de l'aréna pour y tenir leur activité de financement annuelle, le Souper homard;

ATTENDU QUE cette activité de financement a pour but de soutenir la jeunesse défavorisée de Bromont et de sensibiliser les élèves en prévention incendie;

ATTENDU QUE l'Association demande l'utilisation pour les dates et les heures suivantes : vendredi 31 mai de 12h à 22h pour le montage, le samedi 1^{er} juin de 8h à 2h am pour l'activité et le dimanche 2 juin de 8h à 12h pour terminer le démontage;

ATTENDU QUE l'Association souhaite également réaliser une nouvelle activité après le Souper homard, soit une soirée discothèque dans le hall de l'aréna le samedi 1^{er} juin jusqu'à minuit;

ATTENDU QUE l'Association sollicite également la permission du Conseil municipal pour procéder à l'installation de deux affiches aux endroits déterminés par la Ville, quatre semaines avant la tenue de son activité, afin de promouvoir son souper homard annuel.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation à la tarification pour que l'Association des pompiers volontaires de Bromont puisse bénéficier gratuitement du hall et de la patinoire de l'aréna aux dates demandées et aux heures demandées (sauf dans le cadre de l'activité discothèque) à l'occasion de leur activité de financement annuelle, le Souper homard;

D'accorder la permission de tenir une activité de discothèque dans le hall de l'aréna suivant le Souper homard jusqu'à minuit seulement;

D'accorder à l'Association le droit d'afficher temporairement deux affiches du Souper homard à deux endroits déterminés par la Ville dans les délais jugés convenables par la Ville et avec un droit de regard et d'approbation sur le visuel final de l'activité qui sera affiché;

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association des pompiers volontaires de Bromont pour l'organisation du souper de homard;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-067

**IMPLICATION DE BROMONT DANS
L'ENTENTE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2013-2014-2015**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption de la politique culturelle de la MRC Brome-Missisquoi à l'automne dernier, le Ministère de la Culture et des Communications a accepté de signer une Entente de développement culturel 2013-2014-2015 avec la MRC pour un montant de 150 000\$;

ATTENDU QUE ce montant doit être utilisé pour réaliser des projets culturels cadrant avec les orientations de la nouvelle politique culturelle, mais aussi respectant le cadre de référence fourni par le Ministère;

ATTENDU QUE pour recevoir 150 000\$ du Ministère, 150 000\$ doit provenir également du milieu;

ATTENDU QUE la MRC a décidé d'utiliser cette enveloppe budgétaire pour réaliser des projets régionaux dont pourront bénéficier toutes les municipalités de la MRC, mais aussi de permettre aux quatre villes de la MRC possédant une politique culturelle (Bromont, Sutton, Cowansville et Lac Brome) de réaliser des projets culturels locaux;

ATTENDU QUE Bromont a soumis les projets culturels suivants pour l'entente triennale : 5000\$ pour l'Animation du Vieux-village pour l'année 2013; 15 000\$ pour la Conceptualisation d'outils de sensibilisation pour la mise en valeur de l'histoire de Bromont dans le cadre du 50^e anniversaire de sa fondation pour l'année 2014 ; 5000\$ pour la Mise en valeur de la collection d'œuvres d'art de la Ville de Bromont pour l'année 2015; le tout pour un montant total de 25000\$ demandé par la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE Bromont devra assumer un montant égal de 25 000\$ si tous ses projets présentés pour l'entente triennale sont acceptés après l'analyse finale au Ministère;

ATTENDU QUE pour participer au processus final d'analyse auprès du Ministère et pour faire partie de l'entente triennale, une résolution de la municipalité faisant état de son implication monétaire de 25 000\$ est nécessaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer l'implication monétaire de la Ville de Bromont de l'ordre de 25 000\$ pour la réalisation des trois projets culturels présentés pour l'Entente

de développement culturel 2013-2014-2015 qui sera signée entre la MRC Brome-Missisquoi avec le Ministère de la Culture et des Communications.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs à signer l'Entente de développement culturel avec la MRC et le Ministère de la Culture et des communications.

ADOPTÉE

2013-02-068

**DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA COURSE « DÉFI
VINCENT ROY »**

ATTENDU l'organisation d'un événement sportif en mémoire de Vincent Roy;

ATTENDU la contribution en service et équipement faite à la Ville;

ATTENDU la volonté de la Ville de soutenir l'événement,

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'exiger le dépôt d'une preuve d'assurance responsabilité civile et accident couvrant le comité organisateur, les bénévoles et les participants.

D'accorder l'utilisation exclusive et gratuite du gymnase de l'École de la Chantignole les 1^{er} et 2 juin (16 hres de location et personnel de surveillance).

De permettre l'usage gratuit et exclusif du terrain sportif situé au Campus Germain-Désourdy le 2 juin 7h à 14h.

De permettre l'usage du parc clôturé au Campus Germain-Désourdy et des panneaux électriques, tout frais concernant le branchement électrique aux frais du comité organisateur.

D'autoriser l'emprunt de matériel divers tel barrières, cônes et tréteaux.

D'autoriser la présence de personnel du Service de police, du Service des loisirs et des travaux publics pour l'encadrement de l'événement.

De permettre l'emprunt des voies publiques et des sentiers selon les parcours envisagés.

D'autoriser l'installation de signalisation et d'affiches sur les emprises de la municipalité (boul. Bromont à l'école et sur les parcours).

ADOPTÉE

2013-02-069

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE TRIENNAL ACCES
ALCOOL**

ATTENDU que le Programme ACCES Alcool (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) (ci-après « Programme ») vise à enrayer le commerce illégal des boissons alcooliques au Québec;

ATTENDU QUE le Programme est fondé sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux du Québec concernés;

ATTENDU QUE le Programme est reconduit pour les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et que ceux-ci s'échelonnent du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année;

ATTENDU QUE le Programme prévoit la mise en œuvre de mesures de détection des activités illicites liées au commerce des boissons alcooliques et, à cette fin, le maintien des mesures de contrôle des activités des titulaires de permis d'alcool au Québec;

ATTENDU QUE les corps de police prenant part au Programme s'engagent à réaliser des inspections systématiques dans les établissements titulaires de permis d'alcool et à mener des enquêtes visant à démanteler les réseaux illégaux de fabrication et de distribution de boissons alcooliques et à fermer les débits clandestins.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service de police de la Ville de Bromont à participer au Programme, permettant l'inspection des établissements licenciés du territoire tout en développant des liens de bonnes relations avec les tenanciers et leurs employés, le tout subventionné par le gouvernement du Québec.

De mandater Jean Bourgeois, directeur du Service de police de la Ville de Bromont comme signataire du protocole du Programme.

ADOPTÉE

2013-02-070

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES
POUR LE SERVICE DE POLICE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), pour l'achat de deux (2) véhicules «Ford Berline police 2013 » à l'usage de son service de police;

ATTENDU QUE le service du greffe a fait parvenir les documents de l'appel d'offre à sept (7) concessionnaires automobiles ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues dans les délais requis :

• Déragon Ford, Cowansville	69 748,43 \$
• Automobiles Val-Estrie Inc., Sherbrooke	73 314,66 \$
• Ostiguy Ford Inc., Richelieu	70 564,76 \$

ATTENDU QUE le directeur du service de police recommande l'achat de ces véhicules ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat d'achat de deux (2) véhicules de marque Ford Berline police 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Déragon Ford de Cowansville au montant de 69 748,43 \$;

D'autoriser le directeur de police ou son représentant à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, tout document relié à l'achat dudit véhicule ;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à emprunter ladite somme au fonds de roulement et que le remboursement soit effectué sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

2013-02-071

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET AJOUT DE
SIGNALISATION - RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE les utilisateurs des sentiers se trouvant au sommet de la rue Des Érables stationnent leurs véhicules directement dans le rond point et bloquent ainsi la libre circulation des autres automobilistes, qu'ils nuisent au déneigement lorsque nécessaire et bloquent régulièrement à l'entrée de la résidence du 54 rue Des Érables;

ATTENDU QUE le comité de circulation a reçu la plainte, étudié le dossier et recommande au conseil municipal des solutions pour contrer cette problématique.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'interdire le stationnement des deux côtés de la rue Des Érables, immédiatement après le numéro civique 54 et installer une signalisation informant les automobilistes l'obligation de stationner les voitures en bordure de la rue (accotement) seulement et avant l'interdiction de stationnement.

ADOPTÉE

2013-02-072

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION PAR LA
COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR LES ÉLECTIONS
2013**

ATTENDU QUE dans l'article 70 de la *Loi sur les élections et référendum dans les municipalités* le greffier est d'office le président d'élection ;

ATTENDU QU'en cas d'empêchement ou de refus d'agir du greffier, c'est la Commission municipale du Québec qui nomme le président d'élection ;

ATTENDU l'absence prolongée indéterminée et donc l'empêchement d'agir de la greffière Madame Joanne Skelling ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite que ce soit Monsieur Richard Joyal, directeur des services administratifs, des finances et trésorier, qui occupera le poste de président d'élection pour les élections 2013 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à la Commission municipale du Québec de nommer Monsieur Richard Joyal à titre de président d'élection 2013 pour la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2013-02-073

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'IMPRESSION DU BULLETIN
VOICI BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal Voici Bromont;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues dans les délais requis :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	OPTION 1 (1 AN PAPIER RECYCLÉ) par parution	OPTION 2 (2 AN PAPIER RECYCLÉ) par parution
Daigle Impression	1 718.88 \$	1 821.20 \$
Imprimerie CCR	1 802.23 \$	1 802.23 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat d'impression du Voici Bromont au plus bas soumissionnaire conforme, soit Imprimerie CCR pour la somme de 1 802.23 \$ par édition pour l'option 2, soit l'année 2013 et 2014 avec du papier 100% recyclé, taxes incluses, pour l'impression de 4 550 copies par parution (5 parutions par année);

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

Que les sommes payables pour l'année 2014 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'année 2014.

ADOPTÉE

2013-02-074

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 JANVIER 2013**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier 2013.

ADOPTÉE

2013-02-075

**EXEMPTION DE FOURNIR DES CASES DE STATIONNEMENT
POUR UN ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 633 RUE
SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande de permis a été reçue afin de transformer une partie d'un bâtiment résidentiel en bistro au 633 rue Shefford, lot 2 591 161 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 876-2003 de la Ville de Bromont exige un minimum de 3 cases de stationnement pour cet établissement de restauration dans la zone patrimoniale de la rue Shefford ;

ATTENDU QU'une (1) case de stationnement est disponible sur le terrain du propriétaire et que 2 autres cases sont nécessaires pour combler le manque;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace disponible approprié sur le terrain pour aménager ces cases de stationnement ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 291 du Règlement de zonage no. 876-2003, tel qu'amendé, le conseil peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 500 \$ par case de stationnement ;

ATTENDU QUE le produit de cette somme servira à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'exiger au requérant la somme de 1 000 \$ pour combler le manque d'espaces de stationnement pour l'établissement de restauration au 633 rue Shefford.

ADOPTÉE

2013-02-076

**OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN
D'ACTION EN RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE**

ATTENDU QUE la Ville participe au programme Climat municipalités du Québec du Ministère du développement durable, de l'environnement de la faune et des parcs du Québec qui offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'élaboration de plans d'action visant leur réduction ;

ATTENDU QUE la Ville a réalisé son inventaire et que celui-ci a été approuvé par le Ministère;

ATTENDU QUE la prochaine étape est la réalisation d'un plan d'action visant la réduction des GES ;

ATTENDU QUE ce plan sera entièrement remboursé par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Climat municipalités ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite travailler avec une petite entreprise dynamique qui saura développer des mesures originales et adaptées aux réalités d'une municipalité de la taille de Bromont;

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre la deuxième étape de réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QUE Dunsky expertise en énergie répond aux critères de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'un plan d'action en réduction des gaz à effet de serre à Dunsky expertise en énergie au montant de 21 740\$ plus les taxes applicables, conformément aux dispositions prévues dans la *Loi sur les cités et villes* sur les contrats de gré à gré.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires au paiement de cette dépense.

D'autoriser le directeur de la planification durable du territoire à signer le contrat avec Dunsky expertise en énergie.

ADOPTÉE

2013-02-077

**SUIVI D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PIIA DÉJÀ
APPROUVÉ DANS LE PROJET CÔTE-EST (PIIA EN MONTAGNE)**

ATTENDU QU'un suivi d'une demande de modification d'un PIIA déjà approuvé dans le projet Côte-Est (PIIA en montagne) a été déposé;

ATTENDU QU'une demande initiale a été déposée en novembre 2012 (rés. 2012-11-21) et qu'une demande de suivi a été déposée en décembre 2012 (rés. 2012-12-06);

ATTENDU QUE le directeur de la planification durable du territoire, Jean-François Vachon, explique aux membres le type de documents préparés par le biologiste du requérant;

ATTENDU QUE le requérant a également déposé les principes de conception pour les murs de soutènement.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande conditionnellement à:

- Que le concept pour les murs de soutènement soit validé par les services techniques de la Ville;
- Que le rapport du biologiste soit déposé avant l'émission du permis de déboisement;
- Que le rapport du biologiste soit fourni à l'architecte-paysagiste pour permettre de préparer les plans d'aménagement paysager exigés par la résolution 2012-12-06 du comité et entériné par le conseil municipal le 17 décembre 2012;
- Que les plans d'aménagement paysager soient déposés au soutien de la demande de PIIA pour la construction des bâtiments;
- Que l'ensemble des terrains prévus par cette phase du projet (appelée phase 3 par le promoteur) soient construits dans un délai de trois ans.

ADOPTÉE

2013-02-078

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE COUPE D'ARBRES
DANS LA ZONE A01-126-1 (PROJET CÔTE-EST)**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une coupe d'arbres dans la zone A01-126-1 (projet Côte-Est) a été déposée;

ATTENDU QUE la coupe d'arbres est nécessaire à l'aménagement des emplacements pour les bâtiments et des espaces de stationnement de la phase 3 du projet Côte Est;

ATTENDU QUE la réalisation des ouvrages de déblai /remblai requiert le déboisement de certains espaces, et ce, avant la demande formelle de permis de construction pour cette phase qui devrait s'étendre entre mai 2013 et le 31 décembre 2014;

ATTENDU QUE la délimitation des secteurs déboisés sera faite à l'aide de clôtures à neige avant le démarrage de ces travaux;

ATTENDU QUE le plan montrant les zones de déboisement à l'extérieur de l'emprise de la rue publique a été déposé ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil d'exiger que les plans soient réalisés dans un délai fixé et que le conseil considère que les délais demandés sont raisonnables et justifiés par les travaux civils pour le prolongement de la rue de la Côte Est;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande conditionnellement à ce que le requérant remette à la Ville un dépôt de garantie de 1 000\$ par terrain à déboiser (n = 7) afin de s'assurer que les limites de déboisement soient telles que sur le plan soumis.

Que les travaux soient débutés pour chaque construction avant le 31 décembre 2014 justifiant ainsi la coupe d'arbres prématurée pour le projet. Qu'à cette fin, la garantie financière de 1 000\$ par terrain soit conservée par la Ville si aucune demande de permis n'est déposée pour un site visé avant le 31 décembre 2014.

ADOPTÉE

2013-02-079

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE DEUX ENSEIGNES
DÉTACHÉES À UN BÂTIMENT SITUÉ 738-746 DE LA RUE
SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de deux enseignes détachées sur un bâtiment situé sur la rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE ces enseignes seront installées sur une enseigne communautaire existante ;

ATTENDU QUE les deux enseignes proposées remplaceront les deux enseignes au bas de l'enseigne communautaire existante;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande.

ADOPTÉE

2013-02-080

**ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC
L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la signature d'un protocole d'entente avec l'Université de Sherbrooke afin de clarifier les responsabilités quant au développement du Parc scientifique de Bromont et à son créneaux en microélectronique;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le protocole d'entente, tel que proposé par le comité de négociation.

ADOPTÉE

2013-02-081

**VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE À LA
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT
(SODEB)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a confié le mandat du développement économique de Bromont et la gestion des terrains des parcs industriels à la Société de développement économique de Bromont (SODEB);

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au transfert annuel prévu au budget 2013 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **173 100 \$** et de le verser à la Société de développement économique de Bromont afin de lui permettre de poursuivre son mandat de développement économique de Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DES SURNUMÉRAIRES

2013-02-082

DÉMISSION DE MADAME KIM BEAUREGARD, POLICIÈRE

ATTENDU QUE madame Kim Beauregard, policière depuis le 20 juin 2003, a remis sa démission ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la démission de madame Kim Beauregard, policière, qui a quitté ses fonctions en date du 20 janvier 2013.

ADOPTÉE

2013-02-083

PERMANENCE DE MONSIEUR STEEVE RENAUD AU POSTE DE POLICIER

ATTENDU QUE madame Kim Beauregard, policière, a remis sa démission, effective en date du 20 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE monsieur Steeve Renaud occupe le poste de policier surnuméraire depuis le 9 février 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer monsieur Steeve Renaud au poste de policier permanent et ce, à partir du 4 février 2013, en conformité avec la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2013-02-084

NOMINATION DE MADAME SONIA ROY AU POSTE DE SERGENT AU SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE, suite à la nomination de monsieur Marc Tremblay au poste d'inspecteur à la surveillance du territoire confirmée en date du 4 septembre 2012, il manquait un 5^{ème} sergent sur les équipes de travail et qu'il fallait remplacer monsieur Tremblay;

ATTENDU QUE, tel que le prévoit la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont, des examens de promotion ont eu lieu afin de vérifier par des examens et épreuves les aptitudes et qualifications des candidats en collaboration avec l'École Nationale de Police du Québec et que madame Sonia Roy fait partie des candidats ayant réussi les examens et ayant eu les résultats les plus élevés ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ **PARRÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Sonia Roy au poste de sergent au salaire prévu selon la convention collective des policiers et policières de la Ville de Bromont, à partir du 4 février 2013.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** s'absente quelques minutes.

2013-02-085

**DEMANDE DE RÉVISION DU PROJET DE RÈGLEMENT DU
MDDEPF MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION
POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE
D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE Ville de Bromont s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Bromont pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

De faire parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

ADOPTÉE

2013-02-086

APPUI AU LIVRE BLANC MUNICIPAL « L'AVENIR A UN LIEU »

ATTENDU QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le projet du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » qui propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

2013-02-087

PARTICIPATION À LA 16^E DÉGUSTATION DE PÂTÉS CHINOIS

ATTENDU QUE la 16^e dégustation de Pâtés Chinois organisée par la Fondation du Centre hospitalier de Granby se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 20 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le coût des billets est de cinquante dollars (50 \$) par personne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter deux (2) billets permettant à des représentants de la Ville de participer à la 16^e dégustation de Pâtés Chinois organisée par la Fondation du Centre hospitalier de Granby, laquelle dégustation se tiendra à l'érablière La Grillade de Saint-Alphonse-de-Granby, le mercredi 20 mars 2013;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-088

**PARTICIPATION AU GALA DES PRIX DISTINCTION DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE HAUTE-YAMASKA ET RÉGION**

ATTENDU QUE le 29^e Gala des Prix Distinction de la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région se tiendra le samedi 16 février 2013.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter deux (2) billets pour le Gala des Prix Distinction 2013 organisée par la Chambre de commerce Haute-Yamaska et région, pour un montant total de **270\$**, excluant les taxes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-089

**SOLLICITATION FINANCIÈRE AUX FONDS D'EXCELLENCE
MASSEY VANIER (DAVIGNON) INC.**

ATTENDU QUE le Fonds d'Excellence Massey Vanier (Davignon) Inc. a fait parvenir une lettre à la Ville de Bromont, en date du 10 janvier 2013, afin que la Ville contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2012-2013 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2012-2013 et de payer les sommes suivantes aux organismes à but non lucratif à titre de contribution :

- Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone) : **250 \$**;
- Fonds d'Excellence Massey-Vanier (Davignon) Inc. (secteur francophone): **500 \$**.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-090

**SOLLICITATION FINANCIÈRE POUR LE COQUETEL
D'OUVERTURE DE LA 19^E CONFÉRENCE NATIONALE DE
SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la 19^e Conférence nationale de Solidarité rural de Québec, qui se tiendra du 20 au 22 mars 2013 à l'Hôtel Château-Bromont, est un événement d'envergure nationale qui rassemblera plus de 250 leaders et intervenants du monde rural en provenance de partout au Québec, ainsi que quelques invités de marque d'ici et d'ailleurs;

ATTENDU QUE Solidarité rurale du Québec est une large Coalition nationale qui, depuis 21 ans, voue ses travaux à la défense du monde rural, ainsi qu'à la revitalisation de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu une demande de contribution monétaire de 2 000 \$ en tant que partenaire associé pour le coquetel d'ouverture à l'occasion de cette conférence ;

ATTENDU QUE cette contribution fournira une visibilité importante à la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser une contribution monétaire de 2 000 \$ en tant que partenaire associé pour le coquetel d'ouverture à l'occasion de la 19^e Conférence nationale de Solidarité rural de Québec, qui se tiendra du 20 au 22 mars 2013 à l'Hôtel Château-Bromont.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-091

SOLLICITATION FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU FADOQ

ATTENDU QUE le réseau de la FADOQ Région Richelieu-Yamaska regroupe des personnes de 50 ans et plus, qui organise des activités afin de leur offrir des programmes et des services répondant à leurs besoins et favoriser leur qualité de vie;

ATTENDU QUE des jeux pour les aînés membres de la FADOQ sont organisés annuellement et que cette année sera la 37^e édition des Jeux FADOQ, qui se tiendront du 6 mars au 22 mai 2013;

ATTENDU QUE l'activité de clôture des jeux sera un tournoi de golf à Bromont le 22 mai 2013;

ATTENDU QUE la ville de Bromont compte deux Clubs d'âge d'or à Bromont et que ces deux organismes font partie du réseau de la FADOQ;

ATTENDU QUE le réseau FADOQ sollicite une commandite de la Ville de Bromont pour l'organisation de diverses activités à l'occasion des Jeux FADOQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au réseau de la FADOQ, pour l'organisation de diverses activités à l'occasion des Jeux FADOQ, qui se tiendront du 6 mars au 22 mai 2013.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-092

**SOLLICITATION FINANCIÈRE POUR L'ORGANISME DE
SOLIDARITÉ ETHNIQUE RÉGIONALE DE LA YAMASKA (SERY)**

ATTENDU QUE Solidarité Ethnique Régionale de la Yamaska (SERY) a comme mandat d'accompagner les personnes immigrantes depuis moins de 5 ans dans leurs démarches d'installation et d'intégration et de les rendre autonomes dans leur nouveau milieu de vie;

ATTENDU QUE la ville de Bromont compte entre 40 et 50 personnes immigrantes;

ATTENDU QUE SERY sollicite une contribution financière de la Ville de Bromont afin de souligner la semaine de l'action bénévoles et remercier les bénévoles par une soirée reconnaissance qui se tiendra le 19 avril 2013 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ALAIN EMOND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une contribution financière de 100 \$ à Solidarité Ethnique Régionale de la Yamaska (SERY) afin de souligner la semaine de l'action bénévoles et remercier les bénévoles lors de la soirée reconnaissance qui se tiendra le 19 avril 2013.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-02-093

**CONCERT AU PROFIT DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL
BROME-MISSISQUOI-PERKINS**

ATTENDU QU'un concert-bénéfice est organisé annuellement par la Ville de Bromont en collaboration avec une citoyenne bénévole bromontoise, madame Lola Landes, au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

ATTENDU QU'un contrat d'engagement pour le concert-bénéfice doit être signé entre Ville de Bromont et la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser à nouveau cette année, la tenue du concert-bénéfice au profit la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins le 11 mai 2013, à la salle du Chapiteau de Bromont et ce, conformément à l'entente de prêt liant la Ville de Bromont et Productions Juste pour rire;

De soutenir et d'appuyer la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins en ce qui a trait à l'organisation dudit concert en s'occupant du secrétariat et de la papeterie;

D'autoriser le service des Finances de la Ville de Bromont à administrer les revenus et dépenses relatifs à la tenue de cet événement;

D'autoriser la mairesse ainsi que le directeur général de la Ville à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, tout contrat d'engagement d'artistes pour ledit concert-bénéfice au profit de la Fondation de l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

D'autoriser le versement du dépôt initial représentant 50% du montant total du contrat au moment de sa signature et le solde de 50% le jour de la tenue de l'évènement;

Que la Ville de Bromont participe au concert en assurant le service de comptabilité pour cet événement, étant entendu qu'il n'y a aucun débours réel pour la Ville à ce titre.

ADOPTÉE

2013-02-094

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA
PROGRAMMATION 2013 AU THÉÂTRE JUSTE POUR RIRE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite encourager la tenue d'événements récréo-touristiques diversifiés sur son territoire et soutenir la promotion de tels événements ;

ATTENDU la proposition de Madame Lucie Rozon des Productions Juste pour rire relativement à la programmation 2013 du Théâtre Juste pour Rire Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de

celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de sa population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De donner suite à la demande de contribution au financement de la représentation de la pièce de théâtre «Le Prénom» qui sera présentée au Théâtre Juste pour Rire Bromont en juin 2013 en se procurant 800 billets au coût de 28 \$ chacun, lesquels seront offerts en revente au même prix auprès de la population, permettant à celle-ci de se procurer des billets à un coût équivalent à 50% du prix régulier ; le tout à raison de 100 billets pour chacune des représentations suivantes :

- **27 juin 2013, une représentation**
- **28 juin 2013, une représentation**
- **29 juin 2013, deux représentations**
- **4 juillet 2013, une représentation**
- **5 juillet 2013, une représentation**
- **6 juillet 2013, deux représentations**

D'autoriser un publipostage du feuillet publicitaire du Théâtre Juste pour rire Bromont aux résidants, commerces et industries sur le territoire de Bromont.

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 22 400 \$ incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF
DE LA FAMILLE**

N.M.

**COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU COMITÉ CONSULTATIF
DE LA CULTURE**

N.M.

**PROCÈS-VERBAL DE LA MRC BROME-MISSISQUOI DU 15
JANVIER 2013**

N.M.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2), madame la mairesse Pauline Quinlan, mesdames les conseillères Anie Perrault, Marie-Ève Lagacé et Diane Perron ainsi que monsieur le conseiller Jacques Lapensée, Réal Brunelle et Alain Emond déposent une déclaration de mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2013-02-095

**SOLLICITATION FINANCIÈRE POUR LE SOUPER DANS LE NOIR
DE L'ORGANISME L'OEIL**

ATTENDU QUE l'Organisme, Éducation, Intégration et Loisirs pour les personnes handicapées visuelles organise un souper le 9 février 2013, afin de sensibiliser la population à ce que vit à tous les jours une personne atteinte de cécité complète ou partielle.

**IL EST PROPOSÉ PAR ALAIN EMOND
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter 8 billets pour le souper dans le noir organisé par l'Organisme, Éducation, Intégration et Loisirs pour les personnes handicapées visuelles, pour un montant total de **200 \$**, taxes incluses ainsi que les frais afférents à la participation au souper;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'appliquer au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes font des interventions sur divers sujets, tels que :

Un citoyen demande le nom du responsable de l'installation des lampadaires, concernant le projet immobilier de la Côte-Est.

Une citoyenne intervient sur les sujets suivants :

- Concernant le point 4.3, les motifs pour lesquels les frais de déplacement pour le voyage à Lausanne ne sont pas inclus dans la subvention de 200 000 \$ qui a été octroyé pour la mise en candidature des jeux Équestres Mondiaux 2018
- Le détail de la lettre d'engagement de la Ville pour les Jeux Équestres Mondiaux 2018
- La marque des véhicules qui ont été acquis par le service de police
- Pour les gaz à effet de serre, s'il s'agit d'une étude ou d'un plan d'action qui a été accordé par le conseil
- Pour l'entente avec l'Université de Sherbrooke, s'il s'agit de l'entente pour le crédit de taxe

Un autre citoyen pose des questions sur les sujets suivants :

- Concernant les Jeux Équestres Mondiaux 2018, s'il est possible de connaître le nom des membres du comité de mise en candidatures
- Le nombre d'années qu'un policier doit travailler avant d'avoir sa permanence
- Si les policiers doivent avoir été à l'Institut de police de Nicolet avant leur embauche

Le dernier intervenant demande quels sont les modifications au règlement des chemins champêtre ?

2013-02-096

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FÉVRIER 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 22h07.

ADOPTÉE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2013.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM